



VENTE MAISON SUITE DIVORCE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **03/08/2010** à **18:04**

Bonjour,

Actuellement en procédure de divorce difficile et ayant des biens communs (maison, voiture) je me demande si il est possible à la vente de cette maison après remboursement à la banque si l'argent qui reste (environ 50 000 euros) peut etre divisée en 4 (mon mari, moi et mes deux enfants) (afin de prévenir leur futur scolaire) sous forme de sequestre jusqu'a leur majorité.

Vous remerciant par avance et me dire quelles démarches éventuelles cela demande

Bien à Vous

Par **dobaimmo**, le **04/08/2010** à **09:37**

Il est possible dans un cadre amiable, de partager vos avoirs entre vous même et votre époux et de faire une donation à vos enfants d'une somme d'argent sous conditions.

Mais uniquement dans un cadre amiable

cordialement